

8.10 Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 18 mai 2017

8.10.1 Présentation des résolutions

Partie ordinaire

Comptes de l'exercice 2016, affectation du résultat et conventions réglementées

La première et la deuxième résolution

Ainsi, à l'issue de la mise en œuvre de la loi, le Conseil de surveillance sera composé de 12

## Renouvellement des autorisations financières

Les résolutions vingt deux à vingt neuf visent à renouveler, pour quatorze mois, les autorisations financières précédemment conférées qui arrivent à expiration. Le montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes est fixé à cent quatre vingt dix

# . . . . . e valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires ou en le supprimant, en fonction des opportunités offertes par les marchés financiers et des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Elles assurent à la Société flexibilité et réactivité, en permettant au Directoire, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, de réaliser les

vingt au bénéfice des actionnaires. Cette augmentation du capital se réaliserait par

La vingt neuvième résolution a pour objet de fixer à cent quatre vingt dix nominal global des augmentations de capital résultant des résolutions vingt deux, vingt trois, vingt six et vingt huit.

#### Épargne salariale et actionnariat salarié

O pour les actionnaires.

h

La trentième résolution capital, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, en faveur des salariés et des mandataires nominal maximal de cent cinquante mille euros, en légère baisse par rapport aux années précédentes.



) Sous réserve et sans préjudice de la condition de présence, l'attribution des actions est soumise à une condition de performance. La moitié des actions de performance est attribuée définitivement au terme de 2 ans si la progre1 0 0 1

Rémunération fixe brute Jetons de présence	800 000 dont 173 241	La rémunération fixe a été autorisée par le Conseil de surveillance du 10 février 2016, sur la proposition du Président du Directoire. Elle est versée pour partie sous forme de jetons de présence.
Rémunération variable brute annuelle	681 840	(70%) et qualitatifs (30%), la rémunération variable est égale à 100% de la rémunération fixe. Les objectifs quantitatifs sont les suivants : résultat opérationnel des sociétés du groupe, consommation de trésorerie, gestion de la dette, progression de

